

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 26 mai à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent ZANETTI, maire sortant qui après appel des conseillers élus le 15 mars 2020, a laissé la présidence de l'assemblée à la doyenne des conseillers municipaux Nathalie Buzzino.

**Date de la convocation** : 19 mai 2020

Présents : Denise ARRUFAT – Edevina BEAUD – Nathalie BUZZINO - Christian CUQ - Gauthier FOUCART –Olivier FRADET - Valérie FRANCOIS-MILHORAT – William LUIS – Anaïs MONCOSI – Roland MORU – Emmanuelle OULET-CORBERA – Thierry TORTEL - Julien ZANETTI – Laurent ZANETTI – Maryse VISSIE

**Secrétaire de séance** : Denise ARRUFAT

**Assesseurs** : Nathalie BUZZINO et Olivier FRADET

## ***1. Accueil du nouveau conseil municipal***

Après remerciements des personnes présentes, Laurent ZANETTI accueille le nouveau conseil municipal avant de remettre symboliquement les clés de la ville à la doyenne des nouveaux élus : Nathalie BUZZINO. Elle remercie tous les Burgaudains pour leur vote et leur adhésion aux projets proposés pour Le Burgaud.

## ***2. Election du Maire***

Nathalie Buzzino fait appel à candidature. Laurent ZANETTI est candidat. Il est procédé au vote à bulletins secrets. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins blancs ou nuls :0
- Suffrages exprimés : 15
- 

**M. Laurent ZANETTI ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et Délégué Communautaire.**

Mme la doyenne remet au maire symboliquement les clés de la ville.

## ***3. Création du nombre de postes d'adjoints au maire***

M. le Maire rappelle que déterminer le nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Il est proposé la création

de 3 postes d'adjoints après en avoir délibéré, il est voté à l'unanimité la création de 3 postes d'adjoints au maire.

#### **4. Election des adjoints au Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints à 3,  
M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets et fait appel à candidature ; les adjoints prennent rang dans l'ordre :

- Edevina BEAUD
- Roland MORU
- Gauthier FOUCART

Il est procédé aux votes à bulletins secrets.

1<sup>er</sup> adjoint :

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 15

**Mme Edevina BEAUD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Première Adjointe et Déléguée Communautaire.**

2<sup>ème</sup> adjoint :

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 15

**M. Roland MORU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième Adjoint.**

3<sup>ème</sup> adjoint :

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 15

**M. Gauthier FOUCART ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Troisième Adjoint.**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

#### **5. Indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à un taux de 40, 3 % - Indice 1015, et 10, 7 % pour les adjoints.

Votes :                      Pour : 15                      Contre : 0

#### **6. Délégation au Maire du conseil municipal**

Après lecture de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCCT, la délégation de fonction au Maire est approuvée et votée à l'unanimité.

#### **7. Délégation du Maire aux adjoints**

Laurent ZANETTI fait état des délégations faites aux 3 adjoints :

1 <sup>er</sup> adjoint	Affaires scolaires, personnels école, cimetièrre affaire funéraire et affaire culturelles
2 <sup>ème</sup> adjoint	Urbanisme, cimetièrre et affaires funéraires. En substitue de l'absence du 3 <sup>ème</sup> adjoint : Patrimoine, Finances, Voirie, Gestion entretien de la forêt.
3 <sup>ème</sup> adjoint	Personnel, finances, bâtiments municipaux, patrimoine, cimetièrre et affaire funéraire, gestion entretien de la forêt et de la voirie En substitue de l'absence du 2 <sup>ème</sup> adjoint : Urbanisme

#### **8. Délégués au syndicat intercommunal des eaux de la vallée du Girou Hers et Coteaux de Cadours**

- Titulaire : Edevina BEAUD
- Suppléante : Denise ARRUFAT

Approuvé et voté à l'unanimité.

### 9. *Délégués SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement)*

- Christian CUQ
- Julien ZANETTI
- Olivier FRADET

Approuvé et voté à l'unanimité.

### 10. *Délégués SDEGH (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne)*

- Gauthier FOUCART
- William LUIS

Approuvé et voté à l'unanimité.

### 11. *Élection des commissions municipales*

COMMISSIONS	MEMBRES
BUDGET	Laurent Zanetti, Roland Moru, Edevina Beaud, Gauthier Foucart, Denise Arrufat, Emmanuelle Oulet Corbera, Anaïs Moncosi, Julien Zanetti
URBANISME PATRIMOINE AMENAGEMENT EQUIPEMENT (UPAE)	Laurent Zanetti, Roland Moru, Gauthier Foucart, Denise Arrufat, Nathalie Buzzino, Valerie François-Milhorat, William Luis, Olivier Fradet, Mayse Vissié, Christian Cuq
ANIMATION ECOLE ASSOCIATION JEUNESSE SOLIDARITE (AEAJS)	Laurent Zanetti, Thierry Tortel, Valerie François-Milhorat, Edevina Beaud, Nathalie Buzzino, Christian Cuq, Emmanuelle Oulet Corbera, Julien Zanetti, Anaïs Moncosi, Olivier Fradet, Maryse Vissié
APPEL D'OFFRE	Laurent Zanetti, Gauthier Foucart, Roland Moru, Edevina Beaud, Christian Cuq, William Luis
AGRICULTURE VOIRIE FORET ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ORDURE MENAGERE (AVFEDOM)	Laurent Zanetti, Thierry Tortel, Gauthier Foucart, Roland Moru, Nathalie Buzzino, Christian Cuq, Emmanuelle Oulet Corbera, Julien Zanetti

Approuvé et voté à l'unanimité.

Concernant la commission CCAS, M. le maire rappelle que 6 membres du CCAS habitants la commune de Le Burgaud, devront être définis et que les membres conseillers municipaux doivent également être élus. Il fait appel à candidature, les candidats sont :

Edevina BEAUD, Anaïs MONCOSI, Gauthier FOUCART, Valérie FRANCOIS-MILHORAT, Roland MORU et Maryse VISSIE,

Approuvé et voté à l'unanimité

### ***12. Modalités de convocation au conseil municipal par mail***

Les convocations seront envoyées par mail 3 jours francs avant la date du conseil municipal en application des articles L.2121-11 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales. Les membres devront obligatoirement accuser réception de cette convocation.

Approuvé et voté à l'unanimité.

### ***13. Responsable Mutuelle Sociale Communale et Dispositif voisins vigilants***

M. le Maire rappelle que cette mutuelle, durant l'ancien mandat, a permis à quelques personnes de bénéficier d'une couverture sociale à un tarif intéressant.

Le dispositif voisins vigilants, auquel la commune a adhéré en 2015, est un succès. Son coût est de 800 € / an.

Délégué élu à l'unanimité : Olivier FRADET

### ***14. Questions diverses***

Il faudra envisager durant ce mandat de revoir l'éclairage public, éventuellement avec un passage au LED, tel que proposé durant la campagne électorale.

Concernant la voirie, de nombreux travaux de rénovation ont été effectués et d'autres sont à venir.

En raison de la crise sanitaire, le City Stade restera fermé jusqu'à nouvel ordre.

L'antenne téléphonique ne devrait plus tarder. Le permis a été déposé. Elle sera placée sur le site d'Animaparc.

L'arrivée de la fibre est programmée pour Le burgaud courant 2021.

La commune va à nouveau réceptionner des masques tissus norme AFNOR fournis par le conseil départemental de la Haute Garonne (1 par habitant), ils seront à la disposition des habitants à la Mairie ou distribués.

Dans un souci d'informer le maximum de Burgaudains, se pose la question de l'information ; site internet, page Facebook, distribution dans les boites aux lettres, ou investir dans un panneau lumineux. Une réflexion sera menée avec une étude précise des couts et des bénéfices.

M. Le Maire fait part au conseil de l'importance de se mettre au travail dès que possible, pour cela une première vague de commissions municipales sera effectuée d'ici Juillet si possible.

M. Le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal aura lieu aux alentours du 15 juin 2020.

La séance est levée à 20 h 37.

La secrétaire de séance : Denise ARRUFAT